

PAGES LOCALES

15/06/2016

POLITIQUE

Jaux a voté contre l'arrivée de la CCBA

Faute d'éléments sur l'impact fiscal du rattachement de la Communauté de communes de la Basse Automne à l'Agglo compiégnnoise, les élus de Jaux ont voté contre. Logique.

J.BA.



Le 25 mai, le conseil municipal de Jaux a voté contre le rattachement de la CCBA à l'Agglomération compiégnnoise.

Lors du dernier conseil de l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC), les élus ont donné un avis favorable, mais consultatif uniquement, au rattachement de la Communauté de communes de la Basse Automne (CCBA) au 1^{er} janvier 2017. Mais ce sont bien les conseils municipaux qui ont la main. Ils ont jusqu'à la fin de l'été pour se prononcer. La plupart a déjà délibéré. Huit communes ont notamment transmis à l'ARC le résultat des votes envoyés en préfecture.

MALGRÉ L'ABSENCE D'ÉTUDES, AU MOINS 8 COMMUNES ONT DIT OUI

Ainsi, Jonquières, Janville, Armancourt, Clairoix, Le Meux, Vieux-Moulin, Compiègne et Saint-Sauveur ont dit oui. Avec plaisir pour le maire de ce dernier village, Jean-Claude Granier. « *Forcément, il ne sera plus tout au bout du territoire*

», a souri le président de l'ARC, Philippe Marini. D'autres communes doivent voter prochainement. Le 22 juin, à Margny-lès-Compiègne. En juillet pour LaCroix-Saint-Ouen. Dans les deux cas, les maires s'attendent à un vote en faveur du rattachement de la CCBA.

Et puis il y a Jaux. Le maire, Michel Jeannerot, a pris la parole lors du dernier conseil de l'ARC. Un peu gêné. « *Le conseil s'est réuni et a voté contre* », a indiqué l'élu. Avant de préciser que lui-même et deux adjoints (Dominique Regnault et Robert Hardivillier) ont pourtant voté favorablement. Cela dit, le maire fait valoir a posteriori qu'il n'est pas sûr que ce soit une bonne idée. « *Je ne suis pas certain que cela représente un vrai bassin de vie, c'est un peu comme le rattachement de la Picardie au Nord-Pas-de-Calais.* » Pourquoi avoir voté favorablement ? « *Pour ne pas envoyer un mauvais message à la CCBA.* »

Cela n'a de toute façon pas suffi. Dix voix contre, trois pour et deux abstentions. « *Les conseillers ont estimé qu'ils n'avaient pas tous les éléments* », explique brièvement le maire. Contactés, des élus de la commune semblent un peu gênés aux entournures. « *Je ne souhaite pas vous répondre.* » ; « *C'est avec le maire qu'il faut voir cela.* » Mais ce dernier ne souhaite pas s'étendre.

C'est bien dommage, car les raisons qui ont poussé le conseil à voter contre l'arrêté de la préfecture validant le rattachement de la CCBA n'ont rien de fantaisistes. « *Il était précisé que ce projet de fusion nécessitait des études financières sur l'impact en termes de fiscalité et de compétences* », peut-on lire sur la délibération affichée en mairie.

Or, ces études n'ont pas été fournies, d'où la décision – assez logique – du conseil municipal de Jaux. Il est même étonnant que d'autres communes aient voté pour le rattachement sans ces éléments. L'ARC confirme que « *ces documents, qui devaient être envoyés par la préfecture, ne nous sont pas encore parvenus, et nous ne les aurons probablement pas avant la fin de l'été.* » Ce qui ne veut pas dire que l'ARC n'a pas, de son côté, fait les calculs. Mais c'est donc sans les éléments officiels sur l'impact financier de la fusion que sont prises, ou que vont être prises, les décisions des conseils municipaux...

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)